



Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes
Section locale de Montréal

CONVOCAATION

>>>> 2E AVIS D'ÉLECTION GÉNÉRALE <<<<<

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES MEMBRES
MERCREDI, LE 26 AVRIL 2023
À 18H30 PRÉCISES

ÉDIFICE FTQ (Métro Crémazie)

565, BOUL. CRÉMAZIE EST (MONTRÉAL) 2E ÉTAGE

STATIONNEMENT GRATUIT SITUÉ AU 545, BOUL. CRÉMAZIE EST, 4E SOUS-SOL
(ÉDIFICE LOUIS-LABERGE)

****N'OUBLIEZ PAS DE CONSERVER VOTRE COUPON DE STATIONNEMENT POUR LE PRÉSENTER**
AU SECRÉTARIAT À L'ENTRÉE DE LA SALLE.

Ordre du jour

- Ouverture de l'assemblée générale;
- Membre à vie : Lise-Lyne Gélinau;
- Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 29 mars 2023;
- Demandes d'admission des nouveaux membres;
- Rapport mensuel du secrétaire-trésorier sur l'état de variation de la caisse générale du mois de mars 2023;
- Rapport de la réunion du Comité exécutif du 21 avril 2023;
- Résolutions;
- Démissions et mises en nomination des délégué(e)s syndicaux;
- Affaires générales;
- Levée de l'assemblée.

NB. 1 : Les membres désirant obtenir une libération syndicale sans solde pour assister à l'assemblée générale doivent contacter le confère François Senécal au (514) 593-3953, poste 226, et ce, au moins 5 jours ouvrables avant l'assemblée.

NOTA : Seuls les membres en règle de la Section locale de Montréal présentant leur carte de membre du Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes sont admis à l'assemblée.

Durée maximale : 3 heures 30 minutes (référence article 801 des règlements)

2e AVIS : Conformément à l'article 503 d) des règlements de la Section locale de Montréal, avis est donné aux membres qu'il y aura une mise en nomination à tous les postes de dirigeant(e)s du Comité exécutif de la Section locale de Montréal et à tous les postes de délégué(e)s syndicaux, lors de l'assemblée générale des membres du mercredi 31 mai 2023.

NB. 2 : Selon l'article 504 des règlements de la Section locale de Montréal, pour être éligible à un poste de dirigeante ou dirigeant du Comité exécutif de la Section locale de Montréal du Syndicat, il faudra avoir assisté à au moins trois (3) assemblées générales, et ce, au cours des onze (11) assemblées générales précédant l'élection, y compris l'assemblée générale de la mise en nomination qui aura lieu le mercredi, 31 mai 2023.

Syndicalement,

François Kirsch
Secrétaire-trésorier
STTP - Section locale de Montréal
FK/go sepb-574

Montréal, le 13 avril 2023 / 340